

Deux marins du *Rhodanus* condamnés à la prison avec sursis



Le chef de quart s'était endormi, provoquant l'échouement du navire sur la côte de Cala Longa.

/ PHOTO N.A.

L'épisode du *Rhodanus* est encore dans tous les esprits. Le navire, qui transportait une cargaison de bobines d'acier, s'était échoué au cœur des Bouches de Bonifacio, dans la nuit du 12 au 13 octobre, sur la côte de Cala Longa, sur la commune de Bonifacio, et avait nécessité le déploiement d'importants moyens pour reprendre la mer. Il aura fallu six jours pour mener à bien les opérations de déséchouement.

À la suite de cet épisode qui n'a fort heureusement pas causé de pollution, le commandant du navire et le chef de quart du *Rhodanus*, tous deux de nationalité russe, ont été poursuivis pour non-respect des règles d'abordage et pour manquements aux règles relatives à la veille auditive et visuelle. Le chef de

quart avait en effet avoué s'être endormi et n'avait pas entendu les appels des autorités maritimes qui ont tenté en vain d'alerter le navire qui avait dévié de sa trajectoire.

Trois ans d'interdiction de naviguer

Le jugement a été rendu ce vendredi 7 février. Les deux hommes ont été condamnés à six mois de prison avec sursis et à des amendes allant jusqu'à 3 000 euros selon nos confrères de l'AFP de Marseille. Le tribunal maritime a également interdit aux deux hommes de naviguer pendant 3 ans dans les eaux françaises

N.A.